

### Carrossier automobile

1ère session 2025

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle, de spécialité « carrossier automobile » est un ouvrier qui intervient dans tout type d'entreprise de réparation des carrosseries des véhicules. Son activité consiste, au sein de l'équipe, à :

- remplacer, réparer des éléments détériorés ;
- remplacer, réparer des vitrages ;
- remettre en conformité le véhicule ;
- finaliser l'intervention.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de deux impératifs :

- impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement ;
- impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de carrosserie.

NB : allergie aux solvants, une affection aux yeux, de l'asthme, de l'eczéma, des problèmes de dos constituent des contre-indications à l'exercice du métier.

#### ↳ Débouchés

Le secteur recrute. Le contrôle technique et l'obligation faite aux propriétaires de réparer leur véhicule favorisent l'embauche de carrossiers réparateurs. Pour postuler dans un petit garage, où l'on cherche des carrossiers polyvalents, mieux vaut une double qualification en réparation et en peinture de carrosserie.

Il peut travailler dans un atelier de réparation indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale.

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle, de spécialité « carrossier automobile » pourra éventuellement assumer, après quelques années d'expérience, des responsabilités qui le conduiront à exercer en tant que chef d'équipe ou responsable d'une unité de réparation de carrosserie.

L'activité de peintre automobile constitue également une spécialisation à laquelle il a la possibilité d'accéder, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

#### ↳ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

#### ↳ Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

- Analyse fonctionnelle et structurelle y compris lecture de la représentation d'un élément et/ou d'un mécanisme.
- Les véhicules et leur réparation : le véhicule et ses équipements ; les matériaux ; les assemblages ; la réparation des carrosseries.
- Les fonctions de l'activité de service : communication ; organisation de la réparation ; qualité ; prévention des risques professionnels et tri sélectif des déchets.

### Blocs de compétences

**Intervention et réparation sur un élément :** collecter les informations nécessaires à l'intervention, appliquer la méthodologie de réparation, remettre en conformité, contrôler la qualité de son intervention

- Dépose et repose d'éléments amovibles : Déposer des éléments amovibles ; Stocker un l'élément entre la dépose et la repose ; Poser et régler des éléments amovibles ; Respecter des procédures de mise en sécurité
- Remise en forme d'éléments de carrosserie : Redresser un élément en fonction de la nature de la tôle ; Contrôler l'état de planéité de la surface
- Réparation des matériaux plastiques : Réparer un élément thermoplastique ; Réparer un élément thermodurcissable
- Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques : Intervenir sur un système de climatisation ; Intervenir sur les aides à la conduite automobile

**Préparation et application des peintures :** réaliser la préparation des fonds et des surfaces

- Préparation des fonds et des surfaces : Protéger des surfaces d'éléments adjacents par marouflage ou masquage ; Préparer une surface ; Appliquer un produit de garnissage ou de sous-couches adapté sur une surface ; Appliquer un traitement anticorrosion

**Intervention sur les inamovibles et les vitrages :** remplacer un élément de structure, mettre en conformité un vitrage

- Remplacement d'éléments inamovibles : Découper un élément selon les préconisations du constructeur ; Réaliser un assemblage par soudage ; Réaliser un assemblage par collage et/ou rivetage
- Remplacement et réparation de vitrages : Déposer un vitrage ; Réparer un vitrage ; Poser un vitrage ; Contrôler une étanchéité

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles ;
- développer des compétences professionnelles et socio-professionnelles.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

**Enseignement professionnel :**

- Intervention et réparation sur élément, coeff. 7 dont 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre.
- Préparation des fonds et des surfaces coeff. 3
- Intervention sur les inamovibles et les vitrages coeff. 5

**Enseignement général :**

- Français et histoire – géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques et physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

**Principales poursuites d'études**

- Bac Pro carrossier peintre automobile

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

#### **Ariège (09)**

Foix - CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

#### **Aude (11)**

Lézignan-Corbières - CFAI Henri Martin de l'Aude **A**

#### **Gard (30)**

Nîmes - Lycée professionnel Jules Raimu (Public) **I**

#### **Haute-Garonne (31)**

Colomiers - CFA des Compagnons du Devoir Midi-Pyrénées **A**

Gourdan-Polignan - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Paul Mathou (Public) **I**

Muret - Ecole supérieure des métiers de la Chambre de métiers de Haute-Garonne **A**

Toulouse - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Joseph Galliéni (Public) **I**

#### **Hérault (34)**

Montpellier - Lycée professionnel Pierre Mendès France (Public) **I A**

#### **Lot (46)**

Cahors - CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

Cahors - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent G. Monnerville (Public) **I A**

#### **Lozère (48)**

Mende - CFA Henry Giral - Campus des métiers et de l'artisanat de la Lozère **A**

Saint-Chély-d'Apcher - Lycée privé Sacré-Coeur (Privé) **I**

#### **Hautes-Pyrénées (65)**

Tarbes - École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

#### **Tarn (81)**

Albi - Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat **A**

#### **Tarn-et-Garonne (82)**

Montauban - CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

Montauban - Lycée professionnel Antoine Bourdelle (Public) **I**

**I** formation initiale

**A** formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

### En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).**

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès  
04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 49 05 80 85- [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes  
04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 11 64 23 66- [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau  
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers  
05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez  
05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens  
05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes  
05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre  
05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail  
05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord  
05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Ranguel  
05 67 52 41 55 - [cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr)

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi